

L'armée et l'exposition nationale

Autor(en): **Chauvy, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **109 (1964)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-343184>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

* * *

Mon cher Basil Liddell Hart!

Par ma plume, les lecteurs de la RMS s'associent avec joie à l'hommage tardif qui vient de vous être rendu. Au cours de plus de trente années que dure notre amitié, j'ai eu l'occasion d'admirer votre puissance de travail, la largeur, la profondeur et l'originalité de vos vues, comme aussi la passion qui vous guide dans la recherche de la vérité historique, où et si désagréable qu'elle soit.

Puissiez-vous continuer à faire mieux comprendre la guerre à l'effet de faire désirer plus ardemment la paix!

Colonel ERNEST LÉDERREY

L'armée et l'Exposition nationale

Le 12 décembre 1963, le Département militaire fédéral conviait la presse à Vidy pour qu'elle oriente l'opinion sur l'état des travaux du secteur de « La Suisse vigilante », et sur les manifestations militaires prévues dans le cadre de l'Exposition nationale. M. A. Kaech, directeur de l'Administration militaire fédérale, donna toutes les informations utiles sur l'aménagement et les particularités techniques du secteur de l'armée. Le colonel divisionnaire Dénéreaz, commandant de la division mécanisée 1, exposa ce que seraient les Journées de l'armée de Lausanne et les Journées militaires de Bière dont il assume l'organisation. Les invités du Département militaire fédéral ont pu se rendre compte qu'à Vidy tout sera prêt à temps, grâce en particulier à la collaboration de 14 compagnies de sapeurs venues de toutes les régions de la Suisse accomplir à l'Exposition leur CR 63, et grâce aux cours de matériel du génie 1 et 2 qui leur ont succédé.

Qu'à Lausanne les manifestations militaires revêtiront un caractère de grande solennité. Qu'à Bière enfin on pourra voir des éléments de notre armée en action dans des situations aussi proches que possible de la réalité du combat moderne.

* * *

Le visiteur qui aura parcouru *La Voie suisse*, se sera attardé aux secteurs de *L'art de vivre*, ou de *La terre et la forêt*, dans l'émerveillement que peuvent créer des images séduisantes de paix, de confort et de bien-être, ne manquera pas d'être surpris, à l'instant où il pénétrera dans le secteur de *La Suisse vigilante*: sur une terrasse en effet s'offriront à sa vue des plaques de métal déchirées par des impacts de balles et de projectiles, parsemées de montages photographiques impressionnants. Ce contraste a été voulu. Il importe qu'on ne puisse pas se dérober à un ordre de réalité qui est toujours tragiquement actuel.

L'attention du visiteur sera d'ailleurs rapidement attirée par deux constructions d'allure et de signification tout à fait différentes: d'une part un bâtiment circulaire hérissé de piquants — éléments de béton pesant trois tonnes et demie chacun — qui doit matérialiser notre volonté de défense; d'autre part trois flèches d'acier de cinquante mètres se dressant vers le ciel et symbolisant le dynamisme de notre défense nationale ¹.

Le rez-de-chaussée du pavillon est disposé en amphithéâtre; en son centre sera placé un relief de la Suisse de dix mètres de long. Quelque 13 000 voyants répartis sur ce relief, s'allumant et s'éteignant d'après un système électronique, situeront dans leurs grandes lignes nos dispositifs d'alarme, de protection anti-atomique, d'interventions aériennes, etc. Un

¹ Notons que la direction de l'Exposition n'a joué qu'un rôle limité, d'ordre urbanistique, dans la conception du pavillon; les idées directrices ont émané du Département militaire fédéral. Pour la réalisation pratique, l'architecte de la communauté de travail a été désigné en la personne de M. Both, EPF/SIA de Zurich; les travaux d'ingénieur ont été confiés au bureau W. Ruprecht, ing. SIA de Zurich, tandis que l'entreprise Losinger S.A. de Lausanne était chargée de l'exécution de ces travaux.

commentaire enregistré sur bandes magnétiques complétera les données visuelles. La question du secret a posé ici un problème particulier: il est évident que le dispositif mis en place ne fixera aucun point de repère possible à un éventuel espionnage ¹.

A l'étage supérieur, au centre de la coupole, on pourra assister à la projection de deux films. L'un d'une durée de cinq minutes environ qui, par des dessins et des textes, traitera de trois problèmes fondamentaux pour notre défense nationale: la supériorité numérique, le danger atomique et la position particulière de la Suisse, Etat neutre. L'autre, d'une durée de quinze minutes, destiné à montrer ce que pourrait être en cas de guerre l'engagement de notre armée; engagement articulé en trois moments: la mobilisation, le mouvement à l'ennemi, la manœuvre. Il convient d'insister sur la nouveauté du système de projection photographique. Trois écrans, d'une surface totale de 410 m², entoureront les spectateurs aux trois cinquièmes, à la manière d'un cylindre où seront projetés trois films étroitement liés du point de vue scénique. On n'aura donc pas devant soi une image panoramique continue, mais on sera placé en quelque sorte au centre de l'action, grâce à la disposition circulaire de l'écran. Qu'une bande ainsi réalisée gagne en intensité dramatique, voilà qui ne fait aucun doute. Au mot « Fin », le spectateur gagnera la terrasse supérieure du pavillon en ayant eu l'impression d'avoir piloté un avion, conduit un char, ou mené un combat de rues.

Ce char ou cet avion, du moins pourra-t-il les voir de plus près encore. L'armée exposera à Vidy un prototype du nouveau char d'assaut suisse, un Hunter, sans compter un choix représentatif d'armes et d'engins, y compris la fusée Bloodhound. Enfin un reportage par des textes et des photographies sur l'organisation de l'armée, et un autre sur la nécessité

¹ Les segments du relief sont exécutés par une entreprise de Sterneberg dans l'Oberland zurichois; l'équipement électronique est monté par un atelier de Brüttsellen.

d'une protection civile générale compléteront les réalisations déjà décrites.

Tout ce labour immense n'ayant été entrepris, est-il besoin de le rappeler, que dans un seul but: montrer qu'un petit Etat comme la Suisse peut sauvegarder son indépendance, même à l'ère atomique.

* * *

Les *Journées de l'armée* de Lausanne et les *Journées militaires* de Bière, si elles s'inscrivent dans la même perspective et visent à la même fin, auront cependant des caractères très différents. Les unes seront occupées par un défilé et un rassemblement grandioses; les autres seront l'occasion de démonstrations de nos moyens d'engagement actuels. Par son ordonnance du 7 juin 1963, le Département militaire fédéral a fixé les manifestations de Lausanne aux 11 et 12 mai 1964; celles de Bière, aux 5 et 9 septembre.

* * *

Comme le relevait le colonel divisionnaire Dénéreaz le 12 décembre 1963: « Afin de souligner le caractère éminemment fédéraliste de notre Etat, caractère dont est imprégnée notre armée de milice, les *Journées de l'armée* débiteront dans les cantons, où des cérémonies marqueront le départ des drapeaux de l'infanterie. C'est par ses emblèmes principalement que l'armée entend s'associer les 11 et 12 mai prochains à la plus grande de nos manifestations nationales. »

Au matin du 12 mai donc, un défilé qui réunira quelque 2500 hommes à pied et à cheval, encadrant les drapeaux et les étendards, empruntera à Lausanne le parcours officiel des cortèges, pour gagner l'enceinte de l'Exposition.

Le défilé sera articulé de la manière suivante: ouvert par une école d'officiers d'infanterie, il comprendra d'abord les drapeaux de l'infanterie, précédés et suivis par une compagnie de fusiliers; un deuxième groupe sera formé des étendards des troupes mécanisées et légères, de l'artillerie, de l'aviation et du train, précédés par un escadron de dragons portés et

suivis par une batterie d'artillerie; viendront ensuite les emblèmes des troupes du génie, des troupes sanitaires et de protection aérienne, précédés d'une compagnie de sapeurs et suivis d'une compagnie de protection aérienne; les drapeaux des troupes techniques de transmission et des arrières formeront le quatrième groupe, précédés d'une compagnie de transmission et suivis d'une compagnie de subsistance; enfin le cortège sera fermé par les étendards de la cavalerie, précédés d'une fanfare et d'un détachement à cheval, et suivis d'un escadron de dragons à cheval.

Tous ces emblèmes seront annoncés solennellement à Vidy à M. Chaudet, chef du Département militaire fédéral. Après l'allocution de celui-ci, drapeaux et étendards seront disposés de manière à être vus du public, à l'extrémité de la voie triomphale de l'Exposition.

M. Chaudet présidera alors une cérémonie officielle à laquelle assisteront les délégations cantonales formées de conscrits qui, la veille, se seront mesurés dans des joutes sportives. Ces conscrits, tous nés en 1945, seront au nombre de 622, chaque délégation cantonale ayant un effectif de base de vingt jeunes gens, et un effectif additionnel de un participant par 50 000 habitants — le critère d'appel étant laissé aux cantons. « Leur présence aux Journées de l'armée doit à elle seule démontrer l'intérêt que porte l'armée à la préparation physique de la jeunesse », souligna le divisionnaire Dénéreaz. Le commandant de corps Frick, chef de l'instruction, suivra les joutes et s'adressera aux conscrits.

Au programme des journées de Lausanne figurent enfin des cérémonies commémoratives des mobilisations de 1914-18 à Montbenon, et de 1939-45 au cimetière de Pully, sur la tombe du Général Guisan.

Les 11 et 12 mai, dianas et retraites seront jouées par la fanfare à cheval du dépôt fédéral des chevaux de l'armée.

* * *

Les *Journées militaires* présenteront une certaine analogie avec ce qui avait été fait à Zurich en 1939: une certaine analogie seulement, car le progrès technique intervenu depuis lors dans le domaine des armes et du matériel modifiera sensiblement le style et la portée de la démonstration qui se déroulera sur la plaine de Bière.

Un régiment de chars, un régiment d'artillerie, un régiment d'aviation et divers corps de troupes du génie et du service de santé seront engagés en effet dans un exercice avec tirs réels, qui donnera une image saisissante de la puissance de feu que peuvent déployer simultanément nos moyens de combat les plus modernes. Le déroulement de l'action s'inscrira dans un cadre tactique précis.

De vastes estrades, des tribunes et autres installations mettront environ 30 000 places à disposition du public. L'une des manifestations aura lieu l'après-midi, pour permettre à nos Confédérés de Suisse allemande ou du Tessin de gagner Bière assez tôt. Quant à ceux des spectateurs qui aimeraient suivre le détail de l'engagement de diverses armes, de divers appareils et engins, ils pourront en demander la démonstration à des détachements de recrues. En outre il sera fait appel à des spécialistes qui commenteront les particularités techniques de certains modèles de notre équipement militaire.

* * *

Telles sont, dans les grandes lignes, les caractéristiques des *Journées de l'armée* et des *Journées militaires* prévues dans le cadre de l'Exposition nationale par l'ordonnance du Département militaire fédéral.

Il faut cependant signaler encore que de nombreuses autres manifestations mises sur pied soit par le Groupement de l'instruction, soit par la Société suisse des officiers, soit par l'Association suisse des sous-officiers ou par d'autres sociétés militaires — manifestations qui reflètent les activités habituelles en service et hors service de nos officiers, sous-

officiers et soldats — verront toutes, sur une initiative fort sympathique des organisateurs, leur dernier acte se dérouler en Suisse romande et dans l'enceinte de l'Exposition.

Ce sont, dans l'ordre chronologique:

- les assemblées des délégués de l'Association suisse des SCF et de l'Association suisse des conductrices militaires, qui auront lieu les 2 et 3 mai à Lausanne;
- les championnats d'été par équipes de l'armée, les 22 et 23 août;
- la course de patrouilles marquant le centenaire de l'Association suisse de sous-officiers, les 5 et 6 septembre;
- l'exercice général « EXGE » 64 de l'Association fédérale des troupes de transmission (AFTT), le 27 septembre;
- la course nationale d'orientation de nuit de la Société suisse des officiers, les 17 et 18 octobre.

* * *

Présence de l'armée à l'Exposition: elle sera permanente, grâce à cette illustration de notre défense nationale totale que sera *La Suisse vigilante*; grâce au rappel qui sera fait, à *La voie suisse*, de la façon dont notre peuple a résolu dans le passé ses problèmes militaires; grâce à la mise en valeur, dans le secteur *Un jour en Suisse*, du rôle joué par notre service de milice dans la vie des Confédérés. En deux circonstances, l'armée polarisera l'intérêt par des manifestations importantes. Enfin et surtout, l'armée et l'Exposition nationale œuvreront dans le même sens, puisque l'une et l'autre aideront le peuple suisse à toujours mieux prendre conscience des valeurs qu'il a à conserver, et comment il convient de les défendre.

Plt. M. CHAUVY
